

## COMMUNIQUE

---

### ***Le Syndicat Mixte du port de Dieppe renforce sa compétitivité***

Le Comité Syndical du port de Dieppe s'est réuni vendredi 22 juin 2012 sous la présidence d'Alain Le Vern, président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, président de la Région Haute-Normandie pour voter le budget supplémentaire 2012 et adopter un certain nombre de délibérations concernant notamment les tarifications portuaires, l'acquisition d'espaces bâtis pour les chantiers navals, le remplacement du pont Colbert ou encore l'achat de voitures électriques. La séance a permis au président Le Vern de faire le point sur l'activité et les grands projets portés par le Syndicat Mixte du Port de Dieppe.

#### **Le Syndicat Mixte adopte son budget supplémentaire 2012**

Le budget supplémentaire 2012 traduit les nécessaires ajustements financiers liés aux dépenses et aux recettes de l'exercice en cours.

Une gestion rigoureuse de l'argent public et de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet au Syndicat Mixte de dégager 1,68 million d'euros de l'exercice 2011 pour financer d'importants investissements comme la zone technique pêche, le port à sec, la réorganisation de l'accueil du Transmanche et la mise aux normes des installations de la pêche quai Gallieni.

Le Syndicat Mixte est en capacité de financer ses projets sans recourir à l'emprunt.

#### **Le port de Dieppe investit pour l'avenir**

Au terme de sa cinquième année d'exécution, le Programme Pluriannuel d'investissement 2007/2013 est bien avancé et confirme le rôle majeur d'investisseur public du Syndicat Mixte et de la Région Haute-Normandie avec un mandatement à plus de 60% pour un programme de plus de 51 M" actualisé sur l'ensemble des opérations réalisées ou estimées.

L'engagement du Syndicat Mixte et des agents du Port, exceptionnel dans la phase de réalisation du Programme Pluriannuel d'investissement 2007/2013, s'inscrit dans la durée. Il conforte l'existant et ouvre de nouvelles perspectives de développement pour le port et la région.

Le Port est le 1<sup>er</sup> investisseur public sur Dieppe avec plus de 9 millions d'investissements réalisés en 2011 sur le port.

#### → **Acquisition de parcelles bâties à usage portuaire**

Le Syndicat Mixte a décidé d'acquérir deux parcelles de terrain sur la zone des chantiers navals de la rive port, jouxtant son domaine et sur lesquels sont implantés des bâtiments industriels propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe occupés par les chantiers navals Manche Industrie Marine (MIM) et Cap Fagne.

Le Syndicat Mixte, en se portant acquéreur de cet ensemble nécessaire à la cohérence du Domaine Public Maritime, entend par la même occasion réhabiliter les lieux dont certaines parties sont dans un état de grand délabrement. Le Syndicat Mixte s'engage à assurer la pérennité du site en effectuant un important programme de réhabilitation des bâtiments avec notamment la réfection des toitures, l'habillage des murs par bardage, mais aussi la démolition d'une partie des bâtiments pour y reconstruire les surfaces utiles qui permettront la création d'activités et d'emplois industriels. Il répond ainsi pleinement à sa vocation visant à valoriser les espaces économiques portuaires et soutenir en particulier le développement des entreprises de construction et de réparation navale : Manche Industrie Marine, en activité depuis de nombreuses années, mais aussi Cap Fagnet, Méca offshore et Albâtre Nautique trois nouvelles entreprises installées depuis deux ans sur le port.

#### → **Remplacement du pont Colbert**

Le remplacement du Pont Colbert est programmé dans le cadre du Programme Pluriannuel d'investissement 2007-2013 du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et du Contrat de Projets Etat/Région. Il figurait déjà au Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 sur la base de diagnostics et d'études réalisés par l'Etat.

Le Syndicat Mixte a commandé et a passé une étude d'intégrité du pont Colbert pour assurer de la fiabilité de l'ouvrage et des manœuvres dans le cadre de l'exploitation du port. L'examen du pont a été réalisé par le bureau d'étude de la SNCF et a permis de connaître l'état de l'ouvrage existant à l'aide des outils modernes d'investigation.

L'étude d'intégrité du pont Colbert a permis de relever les points faibles de la charpente métallique selon des méthodes modernes (modèle numérisé) et de déterminer son taux de vieillissement afin d'évaluer sa durée de vie résiduelle.

Les conclusions de l'analyse confirment le caractère vétuste du pont dont les conditions de sécurité demeurent néanmoins réunies pour les usages actuels. Il est précisé que si la collectivité propriétaire décide de s'abstenir de toute autre mesure, l'ouvrage peut continuer à fonctionner sans *risques majeurs pour les usagers* durant la prochaine décennie. La durée de vie de l'ouvrage peut être portée à 30 ans si les éléments endommagés sont réparés et la corrosion traitée. Cette solution conduirait à une immobilisation de l'ouvrage de 9 mois environ. Une autre option engagerait au traitement de la corrosion et au remplacement de la chaussée. La durée de vie est alors portée à 40 ans moyennant une immobilisation de l'ouvrage d'une année.

Le coût de ces réparations, difficiles à évaluer, serait au total supérieur à celui d'un ouvrage neuf dont le remplacement serait assuré en 6 mois.

La consultation de bureaux d'études spécialisés est en cours afin d'actualiser le diagnostic du génie civil. Cette étude a pour objet de déterminer la solidité des maçonneries et soubassements des culées de l'ouvrage actuel. Une inspection détaillée des parties émergées et immergées va être réalisée avec des essais de résistance des matériaux et d'imperméabilité des bétons afin de déterminer leur degré d'altération. Ces investigations permettront de connaître l'état du génie civil en observant les capacités des fondations à supporter le pont. Elles sont nécessaires et déterminantes car elles permettront in fine de finaliser la faisabilité et le coût total de l'opération.

Une consultation supplémentaire est par ailleurs engagée pour la réalisation d'une étude prospective de circulation afin de déterminer un gabarit de l'ouvrage adapté aux besoins contemporains et futurs. Le résultat devrait être connu en fin d'année.

Le remplacement du pont Colbert permettra de garantir la pérennité et le bon fonctionnement de l'ouvrage sur plusieurs décennies. Il offre également l'opportunité d'améliorer les conditions de maintenance du pont et de moderniser les outils d'exploitation. Le nouvel ouvrage bénéficiera des technologies les plus modernes. Il sera notamment automatisé avec un système de commande déporté et centralisé au siège du Syndicat Mixte.

Financièrement, seule la réalisation d'un ouvrage neuf offre la possibilité de bénéficier d'une subvention de l'Union Européenne, la charge financière pesant sur le Syndicat Mixte pouvant alors être diminuée de moitié, comme pour d'autres investissements portuaires publics.

#### → **Extension de la gare maritime Transmanche**

Les travaux d'extension de la gare maritime Transmanche sont en voie d'achèvement. L'inauguration du Terminal aura lieu lundi 12 juillet.

L'aménagement de la gare maritime Transmanche a débuté à la fin du mois de septembre 2011 pour une livraison du bâtiment rénové en juillet 2012 à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques de Londres.

La gare maritime dispose d'une surface totale de 2000 m<sup>2</sup>, soit 700m<sup>2</sup> supplémentaires. 800m<sup>2</sup> du bâtiment existant ont par ailleurs été restructurés. La nouvelle cafétéria et le hall d'accueil (220m<sup>2</sup>) comprenant sanitaires et services aux passagers et visiteurs sont désormais situés en zone publique pour davantage de confort et de convivialité. Les services des douanes sont regroupés dans la gare maritime sur un espace de 300m<sup>2</sup> en continuité de l'exploitant Louis Dreyfus Transmanche Ferries. Le coût des travaux s'élève à 1,8 M<sup>€</sup>.

1,2 M<sup>€</sup> ont déjà permis le passage d'agrandir la zone publique extérieure dédiée au pré-embarquement et au stationnement des passagers. Le réaménagement des parkings et le déplacement des postes de contrôle améliorent les conditions d'accueil des visiteurs tout en répondant aux obligations de sûreté et de contrôle douanier.

Le programme de mise aux normes du Terminal Transmanche - soit 7 millions d'euros d'investissements depuis 2007 - consolide et valorise la ligne Dieppe-Newhaven, une liaison stratégique vers l'Angleterre pour la région dieppoise et la Haute-Normandie.

### → **Création d'un port à sec dans la forme de Radoub**

La transformation de l'ancienne cale sèche en port à sec constitue un projet unique en France de valorisation et de préservation du patrimoine maritime. La réalisation du port à sec suit la rénovation du bâtiment Ango qui offre d'ores et déjà à la plaisance la plus belle des vitrines pour promouvoir le littoral et la côte d'Albâtre

Le port à sec aménagé sur 4 niveaux accueillera plus de 300 bateaux à moteur jusqu'à 7 mètres de long sur un espace adapté à la manœuvre des bateaux à terre et doté de tous les services.

La 3<sup>ème</sup> phase de achèvement des travaux du port à sec (installation du transstocker) en voie de achèvement est contrariée par les manquements répétés et l'abandon du chantier par l'entreprise MAUM (Manutention et stockage automatisés - Ambérieu en Bugey 01). Le Syndicat Mixte a engagé une procédure de résiliation du marché de façon à pouvoir terminer les travaux et mettre en service le port à sec le plus rapidement possible.

La mise en service du port à sec, prévue cet été, est retardée, dans l'attente de la passation et de l'exécution d'un nouveau marché.

### → **Achat de véhicules électriques**

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe a programmé l'achat de 7 véhicules électriques. Ces véhicules présentent en effet l'avantage de ne générer aucune émission de CO<sup>2</sup> pour des coûts d'usage inférieurs à ceux des véhicules thermiques équivalents. Les moteurs électriques exigeant moins d'interventions, les coûts de maintenance s'en trouvent réduits. Deux KANGOO (Zéro émission de CO<sup>2</sup>) ont d'ores et déjà été livrés au Port. Pour le Port de Dieppe, le véhicule électrique constitue une vraie réponse aux problématiques actuelles liées à l'environnement et aux nuisances sonores dans la ville.

Pour Alain Le Vern président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Président de la Région Haute-Normandie : *« le dynamisme et la bonne santé financière du Syndicat Mixte permettent de poursuivre le programme d'investissements et d'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance pour le port et la région. Le Syndicat Mixte, fort de la mobilisation des agents du Port et du soutien des collectivités, des partenaires économiques et de l'Union Européenne, agit au quotidien pour développer les activités économiques et touristiques créatrices d'emplois. »*